



Recidive conduite sous l empire d alcool

Par nico, le **26/04/2010** à **10:00**

Bonjour, j ai 28 ans, de sexe masculin , et suis infirmier a st nazaire 44600.

le 20 septembre 2006 je m suis fait controlé par la gendarmerie..bilan:1g28, défaut d assurance, défaut de controle technique, passage en sens interdit...retention trois mois du permis de conduire puis jugement le 5 juin 2007;resultat confirme les trois mois de suspension , 6 points en moins sachant qu il m en restait onze...

jusqu au 24 avril 2010, rien ne s passe, aucuns points perdus...

le 24 avril 2010 j suis de nouveau controlé par la police: bilan: 1g24...resultat suspension de six mois du permis de conduire puis passage devant délégué du procureur le 01 juin 2010...

questions: -qu est ce que j risque au mieu et au pire?

-combien de temps doit il s ecouler entre deux delits identiques pour qu l on parle de recidive?
est ce entre deux jugements ou a la date des faits?

-l annulation du permis de conduire est elle automatique et systematique en cas de recidive?

si oui , devrais je simplement repassé l epreuve theorique?

-serait il preferable qu j prenne un avocat?

- est ce que j risque d avoir du sursis?

merci d avance pour votre aide...